## Projet de création (ART6051)

**DÉFINITION**

Le projet de création ART6051 est un travail individuel de 9 crédits effectué sous la direction d’un professeur ou chercheur de l’Université de Montréal. Il est approuvé par le Comité de gestion du D.É.S.S. en Arts, création et technologies. Il peut avoir lieu à l’UdeM ou dans une organisation d’accueil externe. Dans ce dernier cas, un superviseur externe sera identifié et l’étudiant sera alors co-dirigé par le directeur de recherche et le superviseur externe.

L’étudiant est responsable d’élaborer son projet, de se trouver un directeur de recherche ainsi qu’une organisation d’accueil externe s’il y a lieu. Dans l’élaboration de son projet, l’étudiant est encouragé à demander l’aide d’un responsable du séminaire ART6001 ou ART6200 ou ART6300 ou du responsable de programme.

**HEURES CONSACRÉES AU PROJET**

L’ampleur du projet de création ART6051 est définie par son nombre de crédits. Le Règlement pédagogique définit un crédit étudiant comme suit: (a. 1.10 ) :

*Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche. Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Ainsi, par exemple, un crédit représente :*

* *une heure de cours et deux heures de travail personnel pendant un trimestre ou*
* *(b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou*
* *(c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre*.

Ainsi, un cours de 9 crédits comme ART6051 *Projet de création* correspond à **27 heures consacrées au projet par semaine, pendant 15 semaines, soit environ 405 h.**

Ce projet peut se faire de façon intensive ou être réparti sur une ou deux sessions.

**INSCRIPTION À ART6051**

La description du projet doit se faire obligatoirement via le formulaire ART6051. Des documents additionnels peuvent s’ajouter au formulaire, si nécessaire.

Lorsque le formulaire est signé par toutes les personnes impliquées, l’étudiant remet une copie du formulaire à votre technicien.ne en gestion des dossiers étudiants (TGDE), qui procède alors à l’inscription.

## Formulaire ART6051- Projet de création

*Plan type préliminaire à être approuvé par la responsable de programme*

1. **IDENTIFICATION DE L’ÉTUDIANT**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom : |  | Prénom : |
| Matricule : |  |  |

1. **DESCRIPTION DU PROJET**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre du projet : |  | Directeur de recherche (professeur à l’UdeM) : |
| Dates de réalisation : |  | Lieu de réalisation du projet : |

1. **Objectifs du PROJET**

|  |
| --- |
| (NOTE : Identifier les objectifs de formation visés par ce projet de création - environ 10 lignes) |

1. **Contexte et description détaillée du PROJET**

|  |
| --- |
| (NOTE : Contexte de réalisation du projet. Cette section devrait être de 2 à 3 pages. Référer au besoin à un document que vous annexerez.) |

1. **Démarche**

|  |
| --- |
| (NOTE : Présenter le projet en étapes avec un estimé de temps requis pour compléter chacune d’elles.) |

|  |
| --- |
| (NOTE : Préciser les dates prévues pour les grandes phases de ce projet, incluant la date de remise du rapport préliminaire et celle du rapport final.) |

1. **Échéancier**
2. **ÉQUIPEMENT ET LABORATOIRE**

|  |
| --- |
| (NOTE : Préciser tout l’équipement dont vous aurez besoin et le nombre d’heures d’utilisation de laboratoire s’il y a lieu) |

1. **Supervision – Rencontres**

|  |
| --- |
| (NOTE : Prévoir dès le début de la session le nombre et les dates de rencontre avec le directeur de recherche et le superviseur externe s’il y a lieu). |

1. **Évaluation**

|  |
| --- |
| (NOTE : Déterminer les modalités de l’évaluation. *Exemple :* Rapport final : 30% - Évaluation de la création : 50%. Évaluation de la diffusion : 20%. L’évaluation prendra en compte le respect des échéanciers, la qualité du travail accompli, la capacité d’initiative de l’étudiant et son autonomie. L’évaluation sera faite par le directeur de recherche et/ou par le superviseur externe, si la création se fait hors campus.) |

1. **Signature des partenaires**

Étudiant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Directeur de recherche : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Superviseur externe (s’il y a lieu) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du programme : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_